

	Lundi 2 Octobre	Mardi 3 Octobre	Jeudi 5 Octobre	Vendredi 6 Octobre
ENTREES	Salade verte BIO aux gésiers	Jambon beurre	Concombre BIO mayonnaise	Croque 3 fromages
	ou Carotte râpée BIO	Salade verte aux gésiers	ou Tomate BIO vianigrette mimosa	ou Croque chèvre
	ou Pamplemousse BIO au sucre	ou Terrine de campagne forestière	ou Salade verte BIO au chorizo	ou Croque aux rillauds
	ou Tomate BIO vinaigrette	ou Carotte râpées BIO	ou Pamplemousse au sucre BIO	ou Salade verte BIO mimolette
PLATS PRINCIPAL	Chausson bolognaise	Burger végétal fromager	Poulet Grillé Bleu Blanc Cœur	Filet de poisson frais
	ou Filet de poisson à l'italienne	Gratin de poisson	ou Cuisse de lapin	ou Filet de poisson frais
ACCOMPAGNEMENTS	Wedges	Haricots verts BIO	Poêlée de légumes	Céréales asiatique
	ou Poêlée de légumes	ou Julienne de légumes	ou Poêlée de légumes	ou Poêlée de légumes
FROMAGES - SALADE	Salade verte BIO	Salade verte BIO	Salade verte BIO	Salade verte BIO
	Fromages variés	Fromages variés	Fromages variés	Fromages variés
DESSERTS	Flan caramel BIO	Fruits frais variés	Tarte aux amandes et aux fruits	Fruits de saison BIO
	ou Fruits de saison BIO	ou Fruits de saison BIO	ou Fruits de saison BIO	ou Fruits de saison

Arrêté du 17 décembre 2002, les viandes bovines servies proviennent de France - Les plats suivis d'un * contiennent du porc.
Décret 2015-447 du 17 avril 2015 : Les allergènes présents dans les différentes préparations sont disponibles auprès des personnes qui servent les plats chauds

Entrées contenant plus de 15% de lipides 4 repas sur 20 maximum	Entrées crudités 10 repas sur 20 minimum	Plats ou accompagnement de produits frais ou pré-frit contenant plus de 15% de lipides 4 repas sur 20 maximum	Plat ayant un rapport protéine / lipides inférieur ou égal à 1 2 repas sur 20 maximum	Plat de poisson ayant un rapport protéines / lipides supérieur ou égal à 2 4 repas sur 20 minimum
Viande non hachées de bœuf, veau ou d'agneau, et abats de boucherie 4 repas sur 20 minimum	Préparations ou plats prêts à consommer à base de viande, de poisson, d'œuf et/ou fromage, contenant moins de 70% de viande, de poisson ou d'œuf 4 repas sur 20 maximum	Légumes cuits, autres que secs, seuls ou en mélange, contenant au moins 50% de légumes 10 repas sur 20 minimum	Légumes secs, féculents ou céréales, seuls ou en mélange 10 repas sur 20 minimum	Fromages contenant au moins 150mg de calcium par portion 8 repas sur 20 minimum
Fromages contenant au moins 100mg et moins de 150mg de calcium par portion 4 repas sur 20 minimum	Produits laitiers ou dessert lactés contenant au moins 100mg de calcium, et moins de 5g de lipides par portion 6 repas sur 20 minimum	Desserts contenant plus de 15% de lipides, et plus de 20g de glucides simples totaux par portion 3 repas sur 20 maximum	Desserts contenant moins de 15% de lipides, et plus de 20g de glucides simples totaux par portion 4 repas sur 20 maximum	Dessert de fruits crus 8 repas sur 20 minimum